



## DOSSIER DE CANDIDATURE

Année 2024 - 2025

### PROCÉDURES D'ADMISSION :

Les admissions se font sur étude de dossier et entretiens, suivant les étapes suivantes :

- Retrait de dossiers par vos soins : préinscription ou téléchargement de la fiche d'inscription en ligne.
- Dépôt des dossiers par courriel ou voie postale
- Examen des dossiers + entretiens individuels
- Décision du jury communiquée par mail ou par voie postale

### INFORMATIONS PRATIQUES

Pièces à fournir avec la fiche d'inscription  
Pour tous les candidats :

- Une lettre de motivation
- Avis motivé d'un responsable (enseignant, chef d'établissement) du dernier établissement fréquenté (pour les étudiants et stagiaires en activités, lettre de recommandation de son supérieur hiérarchique)
- Photocopies légalisées de votre pièce d'identité (en cours de validité), ou de votre passeport pour les étudiants étrangers
- Une copie de votre extrait d'acte de naissance
- Trois photos d'identité récentes avec votre nom et prénom au dos dont une sera collée sur la première page de ce dossier.
- Copie légalisée du baccalauréat ou attestation de réussite (Attention votre passage en année supérieure ne sera possible que lorsque votre copie du baccalauréat sera complétée à votre dossier.

### POUR LES CANDIDATS EN 1ÈRE ANNÉE DU 1ER CYCLE :

Copies des relevés de notes de la classe de première et de terminale (en cas de redoublement, ne fournir que le dernier relevé).

### POUR LES TOUS AUTRES CANDIDATS

Copies de diplômes et des relevés de notes obtenues après le baccalauréat ainsi que le diplôme ou l'attestation du diplôme légalisée du titre permettant de faire acte de candidature. En de cas de redoublement, ne fournir que le dernier relevé



**Frais de scolarité**

La commission de sélection, après étude de votre dossier, donnera son avis : refusé(e) ou admissible

Les candidat(e)s déclaré(e)s admissibles seront contactés par téléphone pour un entretien de motivation d'environ 15 mn .

Si vous êtes admis au sein d'ISTECGRA, il vous faudra procéder au règlement des frais de scolarité de 50% ; une attestation d'inscription vous sera adressée immédiatement.

Le reste sera payé en deux mensualités : 15 novembre 20120 et 25 février 2021.

Référence bancaire :

Bénéficiaire : ASSOC.INSTITUT SUPERIEUR DE TECHNIQUES ECO.COMPTABLE GESTION RECH.

**Bénéficiaire : ASSOC.INSTITUT SUPERIEUR DE TECHNIQUES ECO.COMPTABLE GESTION RECH.**

<b>IBAN</b>					
<b>FR76</b>	<b>1820</b>	<b>6002</b>	<b>2265</b>	<b>0228</b>	<b>295</b>

**BIC/Code SWIFT : AGRIFRPP882**

**Tarifs de scolarité/Formation au titre de l'année 2020/2021**

▪ **Frais de candidature**

Une somme de 150 euros de frais de candidature non remboursables, quel que soit le résultat de l'étude du dossier et/ou de l'entretien préalable et payable par :

- Chèque (d'une banque européenne uniquement). Le chèque doit être libellé à l'ordre d'ISTECGRA BRETAGNE, nom, prénoms et date de naissance du candidat à indiquer au dos du chèque.
- Transfert au nom de l'administrateur général d'ISTECGRA

▪ **2)-Frais de formation**

Paiement en totalité accepté

Pas de paiement en espèce.

Modalité de règlement :

50% lors de la confirmation de l'inscription (obligatoire pour tous les candidats) et le reste ;

Pour des tiers référents en dehors de France : la totalité le 1er jour de rentrée

Pour des tiers référents en France : 3 fois le 25 novembre, le 15 janvier 2021 et le 15 mars 2021.

- Si vous optez pour un règlement par chèque (banque européenne uniquement), ils doivent être libellés à l'ordre d'ISTECGRA BRETAGNE, nom, prénoms et date de naissance du candidat à indiquer au dos du chèque.
- Si vous optez pour un règlement par virement ou par transfert de fonds, le récépissé de l'ordre de virement doit être retourné à ISTECSGRA BRETAGNE, les frais de virement sont à la charge de l'étudiant.
- Remboursement des frais d'inscription



**Remboursement des frais de formation**

Toute période commencée est due en totalité, sauf cas de force majeure. Les demandes de remboursement doivent intervenir une semaine avant le début des cours et doivent être justifiées. Le remboursement ne sera effectif que trois mois plus tard avec une décote correspondant aux frais de transfert des fonds.

Niveau	GRILLE TARIFAIRE	
	Comptabilité Contrôle Audit	Management Général des Organisations
1 <sup>ER</sup> CYCLE	5500€	5600€
2 <sup>ème</sup> cycle	6600€	6900€
3 <sup>ème</sup> cycle	4600€	4600€

**Séjour en France :**

Les personnes étrangères souhaitant suivre des études en France doivent, avant de quitter leur pays, obtenir un visa « Étudiant » de long séjour. La demande se fait auprès des services consulaires français du pays d'origine. Le Visa Étudiant de longue durée est nécessaire pour obtenir la carte de séjour temporaire régularisant la situation de l'étudiant souhaitant se former en France.